

 Contour de commune

Infrastructure
 Voie Ferrée
 Route Départementale

Voies Bruyantes - Secteur de bruit
 Catégories : 2
 Catégories : 3
 Catégories : 4

Voies Bruyantes - Secteur de bruit
 Les infrastructures de transports terrestres sont classées en 5 catégories selon le niveau de bruit qu'elles engendrent, Un secteur affecté par le bruit est défini autour de chaque infrastructure classée.
 Quelles sont les infrastructures concernées ?
 - les routes et rues écoulant plus de 5000 véhicules par jour,
 - les voies de chemin de fer interurbaines de plus de 50 trains par jour ,
 - les voies de chemin de fer urbaines de plus de 100 trains par jour,
 - les voies de transports en commun en site propre de plus de 100 autobus ou rames par jour,
 - les infrastructures en projet sont également concernées (dès publication de l'acte d'ouverture d'enquête publique ou inscription en emplacement réservé dans le PLU ou institution d'un projet d'intérêt général).

